

Conseil international du Café
142^e session
28-30 septembre 2026
Genève (Suisse)

**Ordre du jour
provisoire**

Point

Document

Ouverture de la 142^e session du Conseil

Le représentant du pays hôte prononcera un discours d'ouverture
Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.
La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.

1. Ordre du jour provisoire : à adopter ICC-142-0

2. Admission d'observateurs – à examiner à suivre

Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.

3. Voix

3.1 Redistribution des voix pour la 142^e session du Conseil pour l'année caféière 2025/26 – à examiner et, le cas échéant, à approuver à suivre
La Cheffe des opérations fera rapport.

4. Locaux

4.1 Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP) – à examiner [WGDP-02/26 Rev.1](#)

Le Président du Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC fera rapport.

4.2 Décision concernant l'examen d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC – à examiner verbal

5. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.

6. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, verbal soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.

6.1 Plateforme d'intelligence du marché du café de l'OIC – à noter verbal

7. Questions financières et administratives		
7.1	Comité des finances et de l'administration – à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	à suivre
7.2	Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	à suivre
7.3	Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2026/27 – à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	à suivre
7.4	Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2026/27 – à examiner et, le cas échéant, à approuver Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2026/27 seront examinés par le Conseil.	à suivre
7.5	Poste de directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032 – à examiner Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa 141 ^e session, le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	verbal
8. Accord international de 2022 sur le Café		
8.1	Membres de l'Accord de 2022 – à noter La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	ED-2409/22 Rev. 3
8.2	Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à noter Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.	verbal
9. Durabilité et partenariats		
9.1	Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) – à noter La Directrice exécutive fera rapport.	verbal
9.2	Cadre réglementaire du secteur du café – à noter La Cheffe des opérations fera rapport.	verbal
9.3	Tendances de consommation dans le secteur du café de spécialité – à noter Le directeur général de l'Association des Cafés de Spécialité fera une présentation.	verbal
10. Rapport des réunions des comités et autres organes		
10.1	Comité commun – à noter Le Président du Comité commun fera rapport.	verbal
10.2	Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter La Directrice exécutive fera rapport.	verbal
11. Bureaux et comités		
11.1	Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des comités.	à suivre

11.2 Président et Vice-président du Conseil – à élire verbal

Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2026/27 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

12. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil

13. Réunions futures – à examiner verbal

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

13.1 Conférence mondiale du Café – à examiner verbal

Les Membres sont invités à commencer les préparatifs de la 6^e Conférence mondiale du café.

14. Questions diverses – à examiner verbal

Séance de clôture verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café